

## **Note de présentation brève et synthétique retracant les informations essentielles du budget primitif 2017**



*Perspective depuis la cour du projet d'école maternelle*

**Le budget communal 2017 repose sur une gestion rigoureuse des finances nous permettant de poursuivre une politique d'investissement dynamique dans le but d'offrir des services publics adaptés et de qualité aux Castelmaurousiens.**

**Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2017 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets précédents.**

**Ils intègrent évidemment les dépenses nouvelles et les conséquences de la diminution des concours financiers de l'État.**

Ces objectifs sont les suivants :

- **ne pas augmenter la pression fiscale**
- **poursuivre la politique de désendettement**
- **maintenir un niveau d'investissement significatif**
- **poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **rechercher des cofinancements sur les projets**
- **maintenir le même niveau de soutien aux associations**

En cohérence avec le programme municipal de la mandature, le programme d'investissement du budget primitif 2017 s'articulera principalement autour des priorités et projets suivants :

- **la construction d'une nouvelle école maternelle (études de maîtrise d'œuvre)**
- **la mise en œuvre l'agenda d'accessibilité programmée**
- **la réalisation d'opérations de modernisation de l'éclairage public**
- **la poursuite de l'effort municipal d'entretien du patrimoine culturel, scolaire, culturel et sportif**
- **l'extension du réseau d'assainissement collectif**
- **la sécurisation et l'entretien de la voirie**

**La situation financière actuelle permet à la commune de ne pas hypothéquer sa capacité d'investissement future.**

**Excédent de fonctionnement 2016 : + 604 811.90 €**

**Excédent d'investissement 2016 : + 1 190 615.46 €**

**Résultat de clôture de l'exercice 2016 : + 1 795 427.36 €**

**La commune possède un faible endettement et se trouve en phase de désendettement.**

**Ces signaux positifs permettent à la commune de continuer à investir de manière soutenue et responsable.**

**L'opération phare de la commune est la construction d'une nouvelle école maternelle.**

## **I / SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **A / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**Montant BP 2017 : 3 017 507 €**

#### **• Chapitre 011 : Charges à caractère général**

**Montant BP 2017 : 1 049 700 €**

Il y a une baisse des charges à caractère général : -0.79%

Les charges du BP 2017 sont en légère baisse par rapport au BP 2016 malgré l'augmentation du coût du service périscolaire (+ 32 000 €) et le coût de fonctionnement du nouveau service de lecture publique.

Cette stabilité s'explique par les efforts de gestion réalisés depuis 2014 :

- Renégociation du coût du gaz et de l'électricité
- Renégociation de différents contrats
- Maîtrise des charges de fonctionnement

Les dépenses scolaires seront stables compte tenu de la stabilité des effectifs du groupe scolaire.

#### **• Chapitre 012 : Charges de personnel**

**Montant BP 2017 : 1 162 390 €**

La masse salariale est en augmentation par rapport à l'année 2016 : + 1.5 %

Cette évaluation tient compte :

- du plein effet de la revalorisation du point d'indice : + 0.6 % en février 2017 (rappel : + 0.6% en juillet 2016)
- de la poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui prévoit notamment le transfert d'une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Cette mesure, neutre pour les agents, vient alourdir le coût des charges patronales supportées par la commune. Elle est déjà effective depuis 2016 pour les agents de catégorie B. L'application se poursuit en 2017 et 2018 pour les agents de catégorie C et A. En parallèle du transfert primes/points, un reclassement de l'ensemble des grilles statutaires s'applique en 2017. Il alourdira les charges de personnel (mesure la plus lourde).
- du glissement vieillissement technicité

## • Chapitre 66 : charges financières

**Montant BP 2017 : 28 000 €**

En 2017, les intérêts remboursés sont en baisse (- 9.97 %) par rapport à l'année 2016 en raison du vieillissement de la dette et de l'extinction en septembre 2017 d'un emprunt pour « l'extension du Méliès » de 250 000 € contracté en 2002 au Crédit Agricole pour 15 ans.

La commune n'a pas contractée d'emprunt en 2016

## • Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

**Montant BP 2017 : 275 166 €**

Le chapitre baisse de - 32.7 % par rapport à l'année 2016.

**L'enveloppe des subventions versées aux associations sera stable.**

Les indemnités des élus augmenteront légèrement car l'indice brut global de rémunération a été modifié à la hausse.

Le total des participations versées aux syndicats sera en baisse compte tenu de la disparition du syndicat de voirie. (Cette baisse sera compensée budgétairement par une baisse de l'attribution de compensation de la CCCB.) C'est ce facteur qui explique la baisse de - 32.7 % du chapitre.

Les investissements réalisés par le Syndicat d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune en 2016 sont les suivants :

- Rénovation de l'éclairage public (sur réseau aérien) de différents secteurs de la commune
- Synchronisation des feux de la RD 888
- Enfouissement des réseaux aériens d'une partie de la route de Lapeyrouse
- Extension du réseau d'éclairage public du parking de l'AlphaB
- Implantation d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking de l'AlphaB
- Rénovation de divers points HS sur le réseau

## **B / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Montant BP 2017 : 3 017 507 €**

### **• Chapitre 73 : la fiscalité**

**Montant BP 2017 : 1 651 540 €**

Le chapitre 73 sera en baisse de – 6.94 %. Cette baisse s'explique par la diminution de l'attribution de compensation de la CCCB suite à la dissolution du syndicat de voirie.

**La commune poursuivra son objectif de stabilité de la pression fiscale en gelant les taux d'imposition sur les trois taxes relevant de sa compétence, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Les taux d'imposition sont stables depuis 2012.**

Taxe d'habitation :	12,82%
Taxe sur le foncier bâti :	15,15%
Taxe sur le foncier non bâti :	113,42%

Par ailleurs, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition votée en loi de finances pour 2017 est fixée à 0.4 %. De ce fait, le produit fiscal sera plus élevé qu'en 2016.

### **• Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations**

**Montant BP 2017 : 647 967 €**

La contribution au redressement des finances publiques se répercutera sur la dotation forfaitaire de la commune en 2017 moins fortement qu'en 2016. En effet, la contribution est divisée par deux en 2017 pour le bloc communal. Il est à noter qu'aucune visibilité n'existe à ce stade sur les exercices budgétaires 2018 et suivants. La contribution au redressement des finances publiques est estimée pour 2017 à - 26 000 €.

La commune continuera de percevoir le fond de soutien des rythmes scolaires mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires car elle a mis en place un projet éducatif territorial.

### **• Chapitre 70 : les produits des services**

**Montant BP 2017 : 304 000 €**

Les produits des services (ALAE/ALSH/garderie/restauration / location de salles) seront stables en 2017.

### **• Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

**Montant BP 2017 : 98 500 €**

Cette recette correspond principalement à l'indemnisation d'un sinistre (toiture groupe scolaire).

### **• Résultat de fonctionnement n-1**

La commune conserve une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement (+ 604 811 €) en section de fonctionnement : + **250 000 €**

## II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2017 plusieurs investissements sont projetés.

Ils permettront de continuer à développer une offre de service adaptée aux besoins des habitants.

### A / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Montant BP 2017 : 3 027 585 €**

#### • Education

- **Etudes de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle école maternelle.** Cette phase fait suite au travail de programmation effectué en 2015/2016 et au concours lancé pour retenir un projet et une équipe de maîtrise d'œuvre au dernier trimestre 2016.
- **Début des études de programmation pour la réhabilitation du groupe scolaire Marcel-Pagnol** (réhabilitation de l'actuelle maternelle et de l'école élémentaire à l'horizon 2020). Ce travail sera effectué en concertation avec la communauté éducative, les agents de la commune, le service périscolaire et extrascolaire comme pour la nouvelle école maternelle.
- Achat de mobilier pour le groupe scolaire (équipement d'une nouvelle classe élémentaire)
- **Mise en place d'une alarme spécifique d'alerte « attentat-intrusion »** et réalisation de plusieurs travaux de maintenance.

#### • Urbanisme

- Achat groupé d'une **modification simplifiée et révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** avec d'autres communes de la CCCB (Montberon, Saint-Génies Bellevue et Saint-Loup Cammas).
- Réalisation d'une partie des études en 2017

#### • Accessibilité à personnes handicapées

- **Travaux de mise en accessibilité des ERP** selon le programme de l'Ad'AP :
  - fin des travaux au Méliès
  - Etudes pour l'accessibilité du groupe scolaire Marcel Pagnol

#### • Voirie communale et départementale

- **Déploiement d'une nouvelle signalétique directionnelle**
- **Travaux de sécurisation de la route du Cammas (RD)**
- Etude et **travaux pour améliorer le stationnement (rues des bleuets et rue des coquelicots)**
- Travaux d'urbanisation sur la route départementale de Moutou (RD 70) (*projet lié à l'extension du réseau d'assainissement collectif route de Moutou*)
- Etude de requalification d'un espace public en centre bourg (*parking de la Poste*)
- Etude d'urbanisation de la route de Lapeyrouse (RD)

### • Eclairage public

- **Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement des Vergers**
- **Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement de la Rose des Vents**
- **Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « hameau du village »**
- **Travaux de rénovation de l'éclairage public de plusieurs secteurs de la RD 888**
- **Travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue du Bezinat et du parking du cinéma**
- Rénovation d'un coffret forain et d'un coffret marché place de la Mairie
- Etude sur l'éclairage public de la liaison entre future école maternelle et l'école élémentaire
- Etude de rénovation de l'éclairage public du parking de la Poste

### • Jeunesse et Sport

- **Création d'un terrain de football enherbé** en lieu et place du terrain d'entraînement stabilisé
- Etude de rénovation de l'éclairage public des terrains de football (*avec le SDEHG*)
- **Etude de réhabilitation du Gymnase Suzanne Lenglen**

### • Culture

- Constitution progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)

### • Patrimoine

La commune envisage d'investir comme tous les ans sur plusieurs bâtiments. Les investissements principaux sont les suivants :

- Remplacement des clés mécaniques du groupe scolaire : achat d'une solution de contrôle d'accès (contrôle électronique)
- **Diagnostics énergétiques de plusieurs bâtiments** (*avec le SDEHG*)
- **Etude pour la phase 2 de réhabilitation de l'église Sainte-Foy**
- **Etude pour la modernisation du cinéma** (changement de l'écran, du rideau de scène et de l'optique du projecteur)
- **Rénovation du calvaire**

### • Equipement du service technique

- Achat d'équipements pour le service technique (broyeur agricole, taille-haie, remorque, traceur pour le terrain de football)

## **B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Montant BP 2017 : 3 027 585 €**

### **• ressources internes**

La commune transfère une partie de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement (+ 604 811 €) en section d'investissement : + **354 811.90 €**

### **• ressources externes**

**La commune fait un effort constant dans la recherche de cofinancements.**

Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune, et restent en attente de liquidation :

- 22 469 € de réserve parlementaire pour le projet de médiathèque (sur 50 000 €)
- 138 516 € du Conseil Départemental pour le projet de médiathèque sur 258 017,37 €
- 53 863 € de l'état au titre du FSIPL pour la réalisation des années 1 et 2 de l'Ad'AP

D'autres aides sont attendues pendant l'année 2017 :

- 39 216 € du Conseil Départemental pour le mobilier et l'informatique de la médiathèque
- 9 788 € du Conseil Départemental pour le nouvel éclairage Led du gymnase
- 3 021 € du Conseil Départemental pour la réalisation de l'année 1 de l'Ad'AP
- 12 790 € du Conseil Départemental pour le changement de la climatisation du Méliès
- 84 290 € du Conseil Départemental pour l'urbanisation de la RD 70

Le taux du FCTVA est de 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées en 2016. Le FCTVA est évalué à 120 000 € pour l'année 2017

### **• Emprunt**

**Il n'y aura pas de nouvel emprunt en 2017.**

La commune n'aura recours à l'emprunt que pour financer une partie du projet de construction de la nouvelle école maternelle.

Pour rappel, la construction de l'espace de loisirs en 2015 et de la médiathèque en 2016 ont été réalisés sans recourir à l'emprunt.

Le dernier emprunt date de 2009 (construction du restaurant scolaire).